

Le Conseil,

Vu le rapport du 27 juin 1997, par lequel monsieur le président :

A - Expose ce qui suit :

Le projet de budget supplémentaire 1997 du budget principal a été arrêté à la somme de 932 958 532,82 F équilibré par section, en dépenses et en recettes.

En 1997, le budget supplémentaire présente un caractère particulier. En effet, il s'agit du premier établi en M 14 à partir du nouveau système informatique Pléiades.

En fin d'année 1996, l'ensemble des restes à réaliser constatés à la clôture n'a pas fait l'objet de reports. Ainsi, le budget supplémentaire comptabilise, sous forme de propositions nouvelles, l'équivalent des reports transposés de M 12 et M 14 et les besoins nouveaux, tant en dépenses qu'en recettes. Ceci conduit notamment à inscrire sous la rubrique emprunts nouveaux, pour 573 MF, des emprunts correspondant en fait à un reste à réaliser à la fin de 1996 puisqu'aucun emprunt n'a été reporté.

Les résultats à la clôture 1996 sont ressortis en excédent de 221 009 025,94 F pour le fonctionnement et un déficit de 174 598 139,63 F pour l'investissement. Cependant, pour la reprise dans la balance d'entrée en M 14 du compte de gestion 1997, l'ancien compte 4629 "dépôts et cautionnements reçus", transformé en compte 165, devient budgétaire. Son montant créditeur vient en déduction du déficit d'investissement constaté au compte administratif 1996. Le déficit antérieur reporté d'investissement est donc fixé à 174 312 395,48 F.

Compte tenu de la transposition des comptes de M 12 en M 14, les dépenses auparavant imputées en investissement viennent alourdir le fonctionnement. Il s'agit principalement de fonds de concours. De ce fait, l'autofinancement prévisionnel n'augmentera au budget supplémentaire que de 7 MF, ce qui le portera à 211 MF.

Outre les aspects techniques et comptables, ce budget supplémentaire est aussi marqué par l'inscription de quelques dépenses supplémentaires très significatives. Ce sont par exemple 15,240 MF nécessaires à la mise en oeuvre du mécanisme de solidarité au profit des communes, 40 MF pour les acquisitions foncières et études en vue de l'installation de l'Ecole normale supérieure-lettres et sciences humaines à Gerland, 67,5 MF pour les premiers rachats de terrains à la SEMIFAL, 17,3 MF pour financer les opérations de déneigement de l'hiver dernier, 4 MF pour l'implantation du pôle textile à Vaise, 7 MF pour la révision du POS avec l'aide de l'Agence d'urbanisme, 8,5 MF pour achever le transfert des gymnases aux communes.

Le tableau ci-dessous présente la synthèse du budget supplémentaire 1997 :

Budget supplémentaire 1997 - budget principal - équilibre général (en francs) - tableau n° 1 -

Libellés	Dépenses	Recettes
investissement		
équivalents-reports	338 105 884,03	613 356 435,33
dont programme d'emprunts		573 000 000,00
besoins nouveaux	134 632 074,53	33 693 918,71
dont autofinancement		7 000 000,00
dont sûreté budgétaire	2 929 725,04	
résultat antérieur reporté	174 312 395,48	
total investissement	647 050 354,04	647 050 354,04

fonctionnement		
équivalents-reports	129 383 255,51	2 453 549,86
besoins nouveaux	156 524 923,27	62 445 602,98
dont autofinancement	7 000 000,00	
dont sûreté budgétaire	13 071 501,58	
résultat antérieur reporté		221 009 025,94
total fonctionnement	285 908 178,78	285 908 178,78
total budget	932 958 532,82	932 958 532,82

SECTION DE FONCTIONNEMENT

- Les reports de dépenses -

Le montant inscrit au budget supplémentaire et équivalent aux reports atteint 129,383 MF dont 95,891 MF correspondant à des dépenses transférées de l'investissement au titre de la M 14.

Dans le cadre des travaux de protection phonique sur les routes nationales, la direction de la voirie verse des subventions au Département (3,35 MF) et à l'Etat (2,97 MF).

La Communauté participe à hauteur de 50 % au programme routier d'agglomération pour des voiries départementales tels le boulevard urbain sud, le contournement sud de Meyzieu ou la rénovation des voiries de proximité (12,3 MF).

Les travaux d'entretien liés à la signalisation lumineuse, engagés en 1996 et réalisés en 1997, représentent quant à eux 2,8 MF.

En ce qui concerne la direction de la propreté, les reports sont principalement justifiés par le versement de la dernière échéance de 1996 à la société VALORLY, concessionnaire de l'usine nord (2,9 MF), les traitements du mâchefer et l'entretien de chaudière de l'usine sud (1,3 MF) et les travaux d'exploitation du CET de Rillieux la Pape retardés en raison d'aléas climatiques (2,5 MF).

Le transfert de propriété aux communes des gymnases se poursuit, il est assorti de subventions d'équipement dont 2,8 MF au titre des conventions de 1996.

La commune de Saint Genis Laval recevra un fonds de concours de 3,9 MF dans la cadre du transfert des derniers groupes scolaires communautaires. Par ailleurs, la communauté urbaine de Lyon doit verser, au titre de l'année 1996, un fonds de concours de 2,5 MF à la Région pour la gestion de la cité scolaire internationale, à Lyon 7°.

Enfin, les travaux d'économie d'énergie effectués dans les bâtiments de l'état-major de la direction incendie et secours, rue Rabelais à Lyon 3°, représentent 1,97 MF restant à payer au titre de 1996.

86 % des dépenses en équivalents-reports du département développement urbain sont issus de l'investissement. Il s'agit de frais d'études réalisés pour les missions territoriales de Gerland, de la Croix-Rousse, de Vaise, de la Porte des Alpes et de la Part-Dieu dans le cadre des équipements structurants (1,65 MF).

Les fonds de concours et subventions d'équipement accordés pour le développement social urbain dans les quartiers de la Duchère et Mermoz à Lyon et dans les villes d'Oullins, Saint Priest, Vaulx en Velin, Rillieux la Pape et Pierre Bénite totalisent 4,69 MF.

Près de 7,3 MF sont consacrés aux observatoires du logement, au diagnostic social urbain et aux études d'urbanisme, notamment celle relatives à la requalification des centres commerciaux ou à la gestion de proximité pour le maintien en état des bâtiments, après travaux de rénovation dans le cadre de la politique de la ville.

Des subventions d'équipement doivent être versées à Lyon et à Fontaines sur Saône pour l'aménagement respectivement des pentes de la Croix-Rousse (0,900 MF) et de la ZAC "des Marronniers" (1 MF). 1,3 MF est, de plus, consacré aux opérations programmées d'amélioration de l'habitat.

Parmi les études engagées par la direction des projets urbains, on peut relever l'analyse paysagère de la traversée de Bron, l'analyse du tissu urbain de Collonges au Mont d'Or, l'étude d'impact pour le projet de voirie du Vallon des Peupliers à Caluire et Cuire, le diagnostic social sur les îlots Moncey et Marignan dans le 3^e arrondissement de Lyon et pour la requalification de l'avenue des Frères Lumière.

S'y ajoutent au titre de l'habitat des subventions d'équipement aux organismes de logements sociaux de l'agglomération pour l'aide aux populations défavorisées (19,98 MF) et pour les surcoûts fonciers (13,19 MF).

La mission écologie réalise des études notamment sur les risques naturels et technologiques (0,530 MF) mais aussi dans les domaines de l'énergie et des espaces naturels agricoles.

Une subvention de 0,792 MF doit être versée au syndicat intercommunal des Monts d'Or pour participer au projet nature.

La sixième enquête ménages menée par la mission développement économique servira de base au schéma d'urbanisme commercial. Elle représente la part la plus importante du 1,56 MF de crédits demandés par cette mission.

Par ailleurs, seront entreprises des études sur l'offre de locaux d'activités à Gerland, sur les commerces d'Ecully, sur la mise à jour de la réglementation des locaux à usage d'activités en pied d'immeubles ou sur l'insertion d'activités commerciales dans les quartiers sensibles : le coût total de ces actions est évalué à 0,4 MF.

Un fonds de concours de 1,250 MF reste à verser à l'office d'HLM de Saint Priest. Le budget de l'assainissement recevra une participation du budget principal de 8,704 MF et celui de l'eau de 0,179 MF, au titre des travaux à réaliser pour des opérations d'urbanisme et de l'entretien des galeries drainantes et de la maîtrise des eaux de ruissellement.

Les dépenses nouvelles

L'ensemble des inscriptions nouvelles est arrêté à 156,525 MF dont 43,354 MF concernent des mouvements d'ordre relatifs, d'une part, aux sorties de patrimoine des véhicules et immobilisations à l'occasion de cessions à titre gratuit ou onéreux (26,568 MF), d'autre part, au réajustement des dotations d'amortissement (+ 9,786 MF) et de l'autofinancement prévisionnel (+ 7 MF).

Les dépenses réelles supplémentaires se décomposent comme suit :

- services urbains	31,537 MF
- direction de la logistique et des bâtiments	10,580 MF
- département développement urbain, département de l'action foncière, direction des activités économiques et internationales, missions	21,458 MF
- direction des finances et du contrôle de gestion	47,551 MF
- secrétariat général, direction des ressources humaines	02,045 MF

La DAEI réalise une économie de 3,542 MF sur ses crédits de fonctionnement afin de permettre l'acquisition d'un terrain destiné à la création d'un centre d'entreprises innovantes à Ecully (cf. section d'investissement).

55,330 MF ont été encaissés en 1996 au titre des réfections des tranchées dégageant un excédent de 11,192 MF qui peut être réaffecté sur ce poste en 1997. Par ailleurs, l'entretien des voies sous le péage du tronçon nord du périphérique et l'étude d'auscultation des voies entreprise par la direction de la voirie génère un coût supplémentaire de 1 MF.

En ce qui concerne la viabilité hivernale, il faut rappeler que, dans le but d'éviter une provision systématique, les dépenses liées à un déneigement éventuel ne font jamais l'objet d'inscription au budget primitif. Les chutes de neige que nous avons connues à la fin de 1996 et au début de 1997 ont occasionné des dépenses importantes (17,3 MF au total) tant en matière de réparations des matériels, de fournitures diverses (19 tonnes de sel), que de prestations à l'entreprise (interventions préventives et curatives de déneigement).

Dans le cadre de la construction du tronçon ouest du périphérique, des études complémentaires sont nécessaires (+ 0,3 MF), de plus un fonds de concours de 6 MF sera inscrit pour être versé au Département, dès que celui-ci le sollicitera.

La direction incendie et secours demande une inscription de 0,830 MF pour parer à l'augmentation des crédits de carburant due à la modification du parc de véhicules de secours aux asphyxiés et blessés (VSAB) et à un accroissement de kilométrage parcouru en raison de la création de nouveaux centres d'intervention.

De plus, le développement des centres de Rillieux la Pape, Décines Charpieu, Meyzieu et le fonctionnement de la garde postée de Tassin la Demi Lune 24 heures sur 24 entraînent une dépense supplémentaire de vacations versées aux sapeurs-pompiers volontaires (+ 0,6 MF).

Sur le site du marché de gros et dans le cadre de l'opération Perrache-Confluent, il est prévu la mise en oeuvre d'études préalables pour la recherche de pollution, la nature géologique des sols et la découverte éventuelle de vestiges archéologiques (1 MF).

Pour achever le transfert des gymnases, il est opportun d'inscrire 8,560 MF de fonds de concours supplémentaires. Au total 33 gymnases répartis sur l'ensemble du territoire communautaire auront été intégralement pris en charge par la collectivité de leur implantation.

Les frais de télécommunication des téléphones mobiles, les frais d'abonnement et les crédits nécessaires à la réalisation d'une page annuaire par France Télécom entraînent une demande supplémentaire de 0,240 MF.

Enfin, les coûts d'entretien et de fonctionnement des espaces verts de la ZAC "des Perches" s'élèvent à 0,250 MF.

Les missions Vaise et Perrache-Confluent nécessitent des crédits d'études dont le coût atteindrait 0,7 MF, en 1997, répartis également.

Dans le cadre du développement urbain, les crédits supplémentaires concernent des études pour les grands équipements structurants (0,6 MF) et pour les plans de déplacement de secteurs et les observatoires de déplacement (1,2 MF). Ces crédits concernent, aussi, des subventions à divers organismes de logements sociaux (2,140 MF), aux Voies navigables de France pour la réfection du canal de Miribel (0,220 MF). L'aménagement de la RN 6 dans le secteur du plan d'aménagement d'ensemble Mi-Plaine à Saint Priest fait l'objet d'un transfert de crédits de la section d'investissement de 12,3 MF car les travaux seront réalisés par l'Etat et financés par la Communauté.

Par ailleurs, dans le cadre de la révision du plan d'occupation des sols, des relevés topographiques sont nécessaires (0,190 MF). Le recours à un coloriste sera poursuivi (0,200 MF).

Enfin, la démarche de progrès conduite par monsieur le secrétaire général nécessite l'attribution d'un crédit de 2 MF pour d'éventuels recours à une assistance extérieure.

Une dotation de 0,330 MF est mise en place pour assurer les frais de fonctionnements, hors personnel, des groupes d'élus du conseil de communauté. Conformément à la M14, un chapitre 656 spécialisé a été créé à cet effet.

Une des mesures marquantes de ce budget supplémentaire est la mise en place de la dotation de solidarité au profit des communes, dont les mécanismes ont été définis le 7 janvier dernier par l'assemblée. Evaluée à 15,24 MF, cette dotation est financée par les rôles supplémentaires de fiscalité d'avril 1997.

Les disponibles dégagés en 1996 pourraient financer diverses subventions et contributions. Pour les principales, vous sont proposés :

- une participation supplémentaire de 7 000 000 F à l'Agence d'urbanisme, nécessaire à la révision du plan d'occupation des sols au titre de 1997,
- une subvention de 4 000 000 F destinée à la première phase d'implantation du pôle textile du site de Vaise,
- un complément de 650 000 F à la participation à verser à la SA d'HLM Gabriel Rosset pour 1997 (1,1 MF au total),
- une contribution complémentaire de 400 000 F au service départemental d'incendie et secours, ce qui porte à 4 400 000 F la contribution de la Communauté.

Par ailleurs, la Communauté urbaine s'est engagée, par une délibération en date du 26 juin 1978, à contribuer aux charges de fonctionnement du syndicat intercommunal à vocation scolaire des collèges du canton de l'Arbresle (SIVOS). En 1997, la charge incombant à la Communauté s'élève à 302 544 F.

Un financement de 2 134 540,43 F doit être prévu pour le paiement d'indexations sur acquisitions à la SEMIFAL (2,063 MF) et à la SCI Michelin.

Une somme de 703 154,07 F doit être inscrite en section de fonctionnement pour des subventions versées en annuités à l'OPAC du Rhône. Imputées en investissement, sur un compte de dette jusqu'en 1996, leur inscription demande rectification avec la version M 14.

Un montant de 4,049 MF figure dans les mouvements interbudgétaires incluant des travaux dans des sites de développement social urbain, des opérations d'urbanisme et pour l'entretien des galeries drainantes.

Au terme de ce budget supplémentaire, il paraît opportun de doter la provision pour sûreté budgétaire de 13 MF afin de faire face à toutes les éventualités.

Budget supplémentaire 1997 - budget principal - section de fonctionnement - dépenses (en F) - tableau n° 2 -

Directions	Equivalent-reports Dépenses	Besoins nouveaux Dépenses	Total
Communication	2 761 899,78		2 761 899,78
Affaires économiques et internationales	0,00	-3 542 000,00	-3 542 000,00
Ressources humaines	204 464,70	45 000,00	249 464,70
Voirie	24 845 903,00	12 192 488,75	37 038 391,75
dont programme mixte	12 357 084,64		12 357 084,64
dont protections phoniques sur RN	6 584 493,86		6 584 493,86
dont réaffectation réfection tranchées		11 192 488,75	11 192 488,75
Propreté	10 913 275,21	29 062 924,00	39 976 199,21
dont usines d'incinération nord et sud	6 299 214,56		6 299 214,56
dont déchèteries	2 906 786,39		2 906 786,39
dont déneigement 1996-1997		17 295 000,00	17 295 000,00
dont écritures de cessions de véhicules		11 567 924,00	11 567 924,00
Mission grands projets	30 000,00	6 300 000,00	6 330 000,00
dont TOP concession et études		6 300 000,00	6 300 000,00

Incendie et secours	230 173,11	1 850 032,93	2 080 206,04
dont carburants		830 000,00	830 000,00
dont vacations SPV		600 000,00	600 000,00
Action foncière		11 000 000,00	11 000 000,00
dont dépollution MIN		1 000 000,00	1 000 000,00
dont écritures de cessions foncières		10 000 000,00	10 000 000,00
Logistique et bâtiments	15 053 370,35	10 580 000,00	25 633 370,35
dont entretien de bâtiments	1 641 299,90		1 641 299,90
dont transfert de groupes scolaires	4 456 000,00		4 456 000,00
dont cité scolaire internationale	2 507 500,00		2 507 500,00
dont informatique, topographie, télécommunications	488 305,49	640 000,00	1 128 305,49
dont fonds de concours pour les gymnases	2 820 000,00	8 560 000,00	11 380 000,00
dont travaux d'économie d'énergie	1 971 764,70		1 971 764,70
dont fonctionnement des groupes d'élus		330 000,00	330 000,00
dont mission Perrache-Confluent		350 000,00	350 000,00
dont mission Vaise		350 000,00	350 000,00
Développement urbain	63 158 105,84	17 000 000,00	80 158 105,84
direction générale, missions, équipements structurants	2 496 605,19	600 000,00	3 096 605,19
développement social urbain	11 973 738,76		11 973 738,76
dont études et prestations	7 277 337,51		7 277 337,51
dont fonds de concours	4 696 401,25		4 696 401,25
service de l'urbanisme opérationnel	4 689 966,82	12 300 000,00	16 989 966,82
dont fonds de concours OPAH -ZAC	4 118 085,92		4 118 085,92
dont PAE Mi-Plaine Saint Priest		12 300 000,00	12 300 000,00
mission déplacements	198 278,00	1 200 000,00	1 398 278,00
dont plans de secteur et observatoire		1 200 000,00	1 200 000,00
projets urbains	2 184 928,67		2 184 928,67
dont études générales	1 173 555,67		1 173 555,67
dont TECHLID	337 822,00		337 822,00
mission habitat	36 170 869,15	2 050 000,00	38 220 869,15
dont surcoûts fonciers	14 990 954,25		14 990 954,25
dont aide aux populations défavorisées	19 985 509,25		19 985 509,25
dont OPAH Lyon 1er et Lyon 3°		2 050 000,00	2 050 000,00
mission écologie	3 337 079,85	300 000,00	3 637 079,85
mission développement économique	1 559 896,13	90 000,00	1 649 896,13
urbanisme appliqué	107 211,16	460 000,00	567 211,16
espace public	252 358,15		252 358,15
planification urbaine	187 173,96		
Secrétariat général		2 000 000,00	2 000 000,00
Finances et contrôle de gestion	12 186 063,52	62 336 477,59	74 522 541,11
dont solidarité au profit des communes		15 240 000,00	15 240 000,00
dont fonds de concours aux offices d'HLM	1 250 000,00		1 250 000,00
dont mouvements interbudgétaires	8 883 708,06	4 048 969,31	12 932 677,37
dont SA d'HLM Gabriel Rosset	450 000,00	650 000,00	1 100 000,00
dont SCI Michelin et SEMIFAL (frais et annuités)		2 134 540,43	2 134 540,43
dont Agence d'urbanisme - POS		7 000 000,00	7 000 000,00
dont plus et moins-values de cessions foncières		5 000 000,00	5 000 000,00

dont fonds de concours au pôle textile		4 000 000,00	4 000 000,00
--	--	--------------	--------------

dont dépenses imprévues		13 071 501,58	13 071 501,58
dont charges à étaler		9 785 768,20	9 785 768,20
autofinancement		7 000 000,00	
total	129 383 255,51	156 524 923,27	285 908 178,78

- Les recettes -

Les reports

Les recettes de fonctionnement de l'exercice 1996 n'ont pas fait l'objet de reprise sauf exception :

- le solde 1995 de la redevance des commerçants du parc de stationnement du centre commercial de la Part-Dieu, encaissé en février 1997, conformément à la convention en vigueur : 0,530 MF,
- le recouvrement des frais d'enseignement de l'école interrégionale des sapeurs-pompiers : 1,520 MF.

Les propositions nouvelles

Les propositions nouvelles de ce budget supplémentaire 1997 atteignent un montant de 62,445 MF.

Pour l'essentiel, il s'agit de réajustement de la prévision budgétaire (fiscalité, eaux pluviales), de cessions et régularisations dans le domaine foncier et, enfin, d'écritures concernant les cessions de biens meubles et immeubles dont la nomenclature M 14 a fait obligation.

La fiscalité

Les bases prévisionnelles de la fiscalité pour 1997, notifiées par les services fiscaux le 19 février dernier, donnent lieu à un réajustement de la prévision initiale du budget primitif 1997 estimée avec prudence, soit :

- + 3,654 MF sur la fiscalité directe,
- + 10,012 MF sur les allocations compensatrices, dont 7,8 MF sur la taxe professionnelle.

Le réajustement des bases à la hausse a permis à la communauté urbaine de Lyon de se maintenir dans sa ligne de conduite de stricte modération fiscale et de faire, en conséquence, le choix de minoration de 4 MF de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, choix que vous avez entériné lors de la séance du conseil du 17 mars 1997.

De plus, les rôles supplémentaires d'impôts locaux d'avril 1997 s'élèvent à 15,111 MF. Cette plus-value fiscale peut financer la dotation de solidarité en faveur des communes de la Communauté, dont le mécanisme et les critères ont été définis par l'assemblée, le 7 janvier 1997.

Les eaux pluviales

La contribution aux eaux pluviales versée en 1996 par le budget principal au budget de l'assainissement s'est avérée plus élevée que les dépenses effectivement réalisées, compte tenu des *prorata* applicables. La régularisation de 5,667 MF qui en découle se traduit par une recette du budget principal.

Les cessions de biens

En nomenclature M 14, les cessions immobilières se traduisent par des écritures complexes qui affectent les sections de fonctionnement et d'investissement. Les prévisions initiales du budget primitif doivent être corrigées. Pour 1997, le produit des cessions envisagées a été évalué à 10 MF, qui doivent être inscrits en recettes de fonctionnement.

La M 14 fait obligation de constater, par une opération d'ordre en fonctionnement, la valeur de la sortie du patrimoine estimée à 10 MF, les plus ou moins-values sur les cessions de biens estimés forfaitairement à 5 MF.

La vente de véhicules fait l'objet des mêmes écritures pour une valeur de sortie patrimoniale de 11,6 MF et une recette réelle de 0,320 MF.

Par ailleurs, la liquidation comptable de la concession avec la SEMIFAL concernant le site de Mions-Corbas a été prononcée et approuvée par notre assemblée le 19 décembre 1996. L'opération foncière dégage un solde positif de 1,344 MF au bénéfice de la Communauté urbaine.

Budget supplémentaire 1997 - budget principal - section de fonctionnement - recettes (en F) - tableau n° 3 -

Directions	Equivalent-reports Recettes	Besoins nouveaux Recettes	Total
Propreté		320 200,00	320 200,00
cession de véhicules		320 200,00	320 200,00
Incendie et secours	1 520 378,69		1 520 378,69
école interrégionale des sapeurs-pompiers	1 520 378,69		1 520 378,69
Action foncière		11 343 746,97	11 343 746,97
solde SEMIFAL (Mions-Corbas)		1 343 746,97	1 343 746,97
cessions foncières		10 000 000,00	10 000 000,00
Logistique et bâtiments	80 869,11		80 869,11
Développement urbain	322 302,06		322 302,06
Finances et contrôle de gestion	530 000,00	50 781 656,01	51 311 656,01
fiscalité rôles supplémentaires		15 111 356,00	15 111 356,00
réajustement fiscalité et compensations		13 666 089,00	13 666 089,00
réajustement TEOM		-4 000 000,00	-4 000 000,00
réajustement eaux pluviales		5 667 640,55	5 667 640,55
reversement SNCF voirie		4 100 846,46	4 100 846,46
moins-values cessions foncières et véhicules		16 235 724,00	16 235 724,00
total	2 453 549,86	62 445 602,98	64 899 152,84

SECTION D'INVESTISSEMENT

- Les dépenses -

Hors le résultat antérieur reporté (174,3 MF), les propositions de dépenses d'investissement s'élèvent à 472,7 MF. Elles sont composées :

1°- pour 338,1 MF, des équivalents-reports de la fin de l'exercice 1996,

2°- des projets nouveaux financés pour 136,8 MF,

3°- des réajustements de prévision de dépenses et des mouvements pour ordre. Il s'agit notamment de constater la sortie patrimoniale des véhicules réformés vendus et des tènements fonciers. Le solde de ces inscriptions représentent une diminution de dépenses de 2,25 MF.

- Les équivalents-reports :

Ils assurent pour l'essentiel la continuité des projets de déplacements urbains (118 MF). Les opérations de voirie individualisées sont reconduites pour 46 MF. Le programme de voirie de proximité, abondé de 23 MF, permet notamment la prise en charge des travaux de réfection des voies consécutifs aux dégâts du gel de l'hiver 1996. 10 MF seulement sont repris pour le tronçon nord du périphérique. Ils concernent la réalisation des échangeurs.

Pour la remise à niveau des ouvrages d'art (tunnels, ponts et murs de soutènement), 6,40 MF financent l'acquisition de gros matériels et la réalisation des travaux.

Le renouvellement du parc automobile, en particulier des bennes à ordures ménagères, nécessite la reconduction de 23,4 MF ; les acquisitions et les grosses réparations des bâtiments destinés aux services urbains, 11,5 MF ; l'acquisition des locaux de PEX 5 à Sainte Foy lès Lyon, 4 MF ; l'aménagement du dépôt de sel de la Poudrette à Villeurbanne, 6 MF.

8 MF sont réservés à la maintenance de l'hôtel de communauté et aux travaux de réaménagement de la gare interurbaine installée dans le centre d'échange de Lyon-Perrache à Lyon 2°.

En 1996, l'enveloppe informatique concerne principalement l'informatique fédérale, la refonte comptable (Hepta-fi), le logiciel ZADIG de gestion du personnel, le système de gestion des secours. Les dépenses se rapportant à ces projets constituent un équivalent report de 13 MF.

Ces restes à réaliser représentent également :

- 39 MF pour les opérations d'urbanisme, plans d'aménagement d'ensemble (PAE) et travaux primaires au profit des zones d'aménagement concerté (ZAC), notamment pour l'aménagement du secteur de la Porte des Alpes à Saint Priest, pour la ZAC "Stéphane Déchant" à La Mulatière,

- 29,4 MF pour le paiement de réserves foncières préemptées en cours d'exercice 1996 et près de 40 MF pour achever les acquisitions foncières nécessaires à la réalisation de voirie ou pour le développement futur de secteurs tels qu'à Oullins-la Saulaie ou Rillieux la Pape-Sermenaz.

- les dépenses nouvelles -

Le traitement des voiries aux abords de la mairie du 9° arrondissement de Lyon est programmé dans le cadre du réaménagement d'ensemble du quartier de Vaise, notamment du secteur de la place Valmy. La première tranche de l'opération, estimée à 3,50 MF, peut être lancée pour 0,30 MF.

La réalisation d'un parc de stationnement provisoire rue Roquette, estimé à 0,70 MF, permettra de pallier la fermeture de celui de la place Valmy, pendant les travaux de requalification de la rue Marietton.

Le remboursement partiel d'un fonds de concours versé à la SNCF pour les travaux du passage inférieur d'Albigny sur Saône est constaté en recette de la section de fonctionnement pour un montant de 4,10 MF qui peuvent être réaffectées au programme de voirie de proximité pour financer les réparations engendrées par les dégâts du gel.

Une autre recette peut être inscrite pour 2 MF au titre des participations reçues des particuliers pour la réalisation des entrées charretières.

Les travaux de voirie autour du collège Daubarède à Saint Genis Laval et dans le lotissement communal des Meurières à Mions vous sont soumis dans le cadre du programme de développement de voirie de proximité. Ces aménagements constituent respectivement une dépense nouvelle de 0,50 MF et 2 MF.

La réalisation à terme d'un centre d'intervention incendie et secours dans le secteur de la Doua à Villeurbanne peut être rendue possible par l'acquisition d'un tènement foncier d'une valeur de 2,50 MF.

Par rapport séparé, vous vous prononcez sur le rachat par anticipation des terrains situés dans le quartier de l'Industrie, propriétés de la SEMIFAL. Il semble donc opportun de prévoir, à l'occasion de ce budget supplémentaire, la première tranche de la dépense correspondante, soit 67,5 MF, frais de notaire inclus.

A Oullins, dans le quartier de la Saulaie, il s'agit de poursuivre les achats fonciers en vue de l'installation prochaine du laboratoire de répression des fraudes. Cela suppose de compléter le crédit ouvert de 4,05 MF.

Le conseil de communauté a approuvé, le 12 mai dernier, le principe du transfert de l'Ecole nationale supérieure de Fontenay/Saint-Cloud à Gerland et celui de la délégation de la maîtrise d'ouvrage de cette opération à la Communauté.

Il serait souhaitable de budgéter, dès à présent, 34 MF pour poursuivre, en 1997, l'acquisition foncière de l'îlot Debourg-Bollier-Jean Jaurès. S'ajoute à cette proposition une inscription de 6,5 MF pour lancer les études, les sondages de terrains et les démolitions nécessaires à cette opération.

L'achat de 1 300 mètres carrés de locaux dans l'immeuble situé 203, rue Garibaldi à Lyon 3^e, pour l'installation de services communautaires, a été récemment décidé. Il s'agit d'une dépense de 7,57 MF, complétée par 1 MF pour lancer les premiers aménagements de bureaux.

La mise en sécurité des bâtiments du domaine privé nécessite l'abondement de la ligne de travaux de démolition de 3 MF. L'engazonnement des terrains en friches pourra être réalisé à hauteur de 2 MF.

En matière informatique, l'achat de matériels et de logiciels pour la démarche de conduite de projet, l'équipement des groupes d'élus du conseil de communauté, la mise en oeuvre du projet informatique du comité social et de l'infocentre dans les services communautaires sont identifiés dans la proposition de financement complémentaire qui ressort à 2,08 MF.

Le crédit de sûreté budgétaire, pour faire face aux imprévus, au regard de l'ensemble de ces propositions, peut être abondé de 2,93 MF.

Le développement social urbain (DSU) dans les quartiers de Vaulx en Velin (0,76 MF), de Villeurbanne (2,3 MF) et le plan d'aménagement d'ensemble (PAE) de Naive à Saint Genis Laval (0,23 MF) nécessitent, pour la mise en oeuvre de leurs travaux d'assainissement, la diminution des lignes ouvertes en dépenses d'investissement du budget principal pour 3,29 MF et le transfert de ces crédits au budget annexe, transfert constaté par un mouvement enregistré au compte 657 "subvention d'équipement aux organismes publics" en section de fonctionnement.

S'ajoute, à ces écritures interbudgétaires, la réimputation au budget annexe des régies directes de l'ensemble des crédits ouverts pour la ZAC "du Nouveau Bourg" de Saint Romain au Mont d'Or, soit en dépenses - 6,35 MF.

Dans le cadre du PAE Mi-Plaine de Saint Priest, je vous demande d'annuler une inscription du budget primitif de 12,30 MF ouverte par erreur sur un compte de travaux. Il s'agit en fait d'un fonds de concours à verser à l'Etat pour l'aménagement de la RN 6. Cette participation est simultanément inscrite à la section de fonctionnement.

2,96 MF sont ouverts pour réaliser les écritures de régularisation des avances versées pour la place Charles Hernu à Villeurbanne. Cette somme est proposée également en recette.

Dans ce budget supplémentaire, je vous demande aussi de prévoir :

- l'annulation d'un crédit de 2 MF correspondant à l'indexation des terrains de Champ du Pont à Saint Priest achetés à la SEMIFAL. Cette dépense a été réalisée en section de fonctionnement, conformément à l'application de la nomenclature comptable M 14,
- l'ajustement des lignes relatives aux écritures d'ordre des cessions foncières, soit - 6 MF en dépenses et en recettes,
- l'inscription d'un crédit de 3,54 MF destinés à l'achat du tènement immobilier chemin des Mouilles à Ecully. Cette acquisition rendrait possible l'installation du centre d'entreprises innovantes près de l'Ecole centrale.

Comme pour les cessions foncières, la vente des véhicules réformés de la Communauté depuis le début de l'année fait l'objet d'écritures pour ordre. La dépense ouverte pour 11,23 MF enregistre, au compte 19 "différences sur réalisation d'immobilisation", l'écart entre la valeur nette comptable des véhicules acquis et leur prix de cession. Parallèlement, en recette d'investissement, l'émission d'un titre de 11,57 MF constate la sortie de ses biens du patrimoine communautaire.

Enfin, en mouvements financiers, un mandat de régularisation comptable de 4,5 MF terminera les écritures permettant l'intégration patrimoniale des travaux effectués entre 1969 et 1976. Un titre du même montant vous est proposé pour solder le compte d'avance d'origine.

Budget supplémentaire 1197 - Budget principal - Section d'investissement - dépenses (en F) - Tableau n° 3 -

Directions	Equivalent-reports Dépenses	Besoins nouveaux Dépenses	Total
Voirie	109 607 809,55	9 300 846,46	118 908 656,01
dont voirie de proximité	23 441 777,00	6 100 846,46	29 542 623,46
dont les Meurières à Mions		2 000 000,00	2 000 000,00
dont les pentes de la Croix Rousse à Lyon 4°	1 318 173,00		1 318 173,00
dont la rue Bouchut à Lyon 3°	5 164 560,82		5 164 560,82
dont la trémie de la Part-Dieu à Lyon 3°	18 126 488,63		18 126 488,63
dont la rue Garibaldi à Lyon 3°	1 973 330,00		1 973 330,00
dont la rue de Bourgogne à Lyon 9°	6 928 246,00		6 928 246,00
dont les rues Ferrus et Charbonnier à Mions	1 190 644,00		1 190 644,00
dont le périphérique ouest à Saint Genis Laval	3 672 270,00		3 672 270,00
dont le boulevard urbain "est" à Saint Priest	2 219 348,00		2 219 348,00
dont le parking Roquette à Lyon 9°		700 000,00	700 000,00
dont les opérations "Pascal"	2 065 306,00		2 065 306,00
dont PAV SYTRAL-réseau intermédiaire	6 510 544,00		6 510 544,00
dont le plan de jalonnement	1 547 966,00		1 547 966,00
dont les stations de taxis	1 655 022,00		1 655 022,00
dont les opérations DSU	16 675 853,15		16 675 853,15
dont les ouvrages d'art	6 400 000,00		6 400 000,00
Mission grands projets	10 000 000,00		10 000 000,00
dont échangeurs	10 000 000,00		10 000 000,00
Propreté	66 714 003,96		66 714 003,96
dont bâtiments et dépôts (DLB)	6 535 520,85		6 535 520,85
dont dépôt de la Poudrette	5 859 608,70		5 859 608,70
dont usine d'incinération sud	3 699 290,00		3 699 290,00
dont UIOM traitement fumées	15 677 817,38		15 677 817,38
dont CET Genas	4 040 000,00		4 040 000,00
dont véhicules BOM	23 434 706,76		23 434 706,76
dont acquisition PEX Sainte Foy lès Lyon-Saint Fons	5 446 201,85		5 446 201,85
Incendie	10 139 492,61	2 500 000,00	12 639 492,61
dont véhicules (crédits prêtés à propreté)	3 000 000,00		3 000 000,00
dont création CTI "la Doua"		2 500 000,00	2 500 000,00
dont bâtiments et réseaux (DLB)	7 021 816,61		7 021 816,61
Action foncière	69 470 018,61	112 662 000,00	182 132 018,61
dont Ecully - centre d'entreprises innovantes		3 542 000,00	3 542 000,00
dont Lyon 3° - immeuble 203, rue Garibaldi		7 570 000,00	7 570 000,00
dont Lyon 7° - ENS-lettres		34 000 000,00	34 000 000,00
dont Lyon 9° - pôle multimodal	3 162 957,89		3 162 957,89
dont Meyzieu - V15	2 783 803,28		2 783 803,28
dont Saint Genis Laval - boulevard périphérique ouest	2 699 036,22		2 699 036,22
dont Oullins - rachat la Saulaie	1 250 000,00	4 050 000,00	5 300 000,00

dont Rillieux la Pape - terrains Sermenaz	5 000 000,00		5 000 000,00
dont rachat terrains SEMIFAL		67 500 000,00	67 500 000,00
dont travaux domaine privé	2 381 863,91		2 381 863,91
dont engazonnement des friches		2 000 000,00	2 000 000,00
dont réserves foncières	29 452 783,06		29 452 783,06
dont écritures cessions foncières		-6 000 000,00	-6 000 000,00
Développement urbain	39 381 382,89	-18 660 087,31	20 721 295,58
développement social urbain	-96 545,65	-4 731 469,31	-4 828 014,96
dont DSU la Duchère	-3 000 000,00		-3 000 000,00
dont DSU Vénissieux	-1 000 000,00		-1 000 000,00
dont DSU Bron-Terraillon		-1 662 500,00	-1 662 500,00
dont DSU Villeurbanne transfert budget annexe		-2 305 614,00	-2 305 614,00
service de l'urbanisme opérationnel	22 328 940,20	-15 891 118,00	6 437 822,20
dont La Mulatière - Stéphane Déchant	5 044 849,83		5 044 849,83
dont Lyon 1er - ZAC "du Bourg Saint Vincent"	2 280 716,56		2 280 716,56
dont Oullins - ZAC "de la Saulaie"	1 180 000,00		1 180 000,00
dont Saint Priest ZAC "des Perches"	5 168 149,08		5 168 149,08
dont PAE	4 388 519,24	-12 300 000,00	-7 911 480,76
dont mouvements interbudgétaires		-6 577 768,00	-6 577 768,00
(dont ZAC "de Saint Romain au Mont d'Or")			
dont régularisations des avances pour la place Charles Hernu		2 961 650,00	2 961 650,00
espace public	2 470 392,48		2 470 392,48
mission déplacements	2 795 956,61		2 795 956,61
stations de taxis	2 795 956,61		
projets urbains	8 473 000,33	1 662 500,00	10 135 500,33
dont Lyon 9° - espace Valmy	3 500 000,00		3 500 000,00
dont Saint Priest - Porte des Alpes	3 171 200,00		3 171 200,00
dont restructuration des centres	1 801 800,33	1 662 500,00	3 464 300,33
mission Vaise		300 000,00	300 000,00
Logistique et bâtiments	32 793 176,41	12 871 546,12	45 664 722,53
dont informatique	13 084 671,23	2 086 546,12	15 171 217,35
dont Lyon 3° - aménagement 203, rue Garibaldi		1 000 000,00	1 000 000,00
dont Lyon 7° - ENS lettres		6 500 000,00	6 500 000,00
dont démolition dans le domaine privé	3 004 685,62	3 000 000,00	6 004 685,62
dont maintenance de l'hôtel de communauté	3 370 508,78		3 370 508,78
dont CELP gare interurbaine	4 444 526,23		4 444 526,23
Finances et contrôle de gestion		15 957 769,26	15 957 769,26
dont écritures patrimoniales		4 500 000,00	4 500 000,00
dont actualisations rachat SEMIFAL		-2 000 000,00	-2 000 000,00
dont régularisations des cessions de véhicules		11 235 724,00	11 235 724,00
autofinancement		7 000 000,00	7 000 000,00
résultat antérieur	174 312 395,48		
total	512 418 279,51	134 632 074,53	647 050 354,04

- Les recettes -

Elles s'élèvent à 647 MF dont 613 MF représentent la reprise des restes à réaliser 1996, 34 MF constituent des propositions nouvelles.

1) - Les équivalents-reports :

573 MF sont reconduits au titre du programme d'emprunts à long terme de la Communauté, sur 703 MF restant à réaliser.

30,9 MF correspondent à des écritures de régularisation d'avances versées pour des DSU, des ZAC ou des opérations de voirie.

Pour les DSU, il convient de préciser que le solde de -0,84 MF enregistre une diminution de la prévision de recettes sur les DSU de Vaulx en Velin (- 3 MF), de la Duchère à Lyon 9° (- 1 MF) ou des Plantées à Meyzieu (- 1 MF), compte tenu des inscriptions votées au budget primitif 1997.

Pour la voirie, 1,79 MF est reconduit au titre de la participation du département du Rhône pour la réalisation du tronçon du boulevard urbain "est" à Saint Priest. L'aménagement de la place de Francfort à Lyon 3° et en particulier du site propre de transports en commun est financé pour 2,25 MF par le SYTRAL. La voirie de proximité ainsi que le programme des petits aménagements de voirie (PAV) bénéficient d'une inscription globale de recette de 0,94 MF.

2,39 MF constituent des écritures d'ordre constatant l'avance de TVA au bénéfice de la CISE, concessionnaire des cimetières communautaires de Bron et de Rillieux la Pape, et 1,40 MF le remboursement par CIBEVIAL de l'avance consentie par la Communauté pour la réalisation de la station d'épuration des abattoirs de Corbas.

2) - Les propositions nouvelles :

Je vous rappelle d'abord les inscriptions qui ont une équivalence en dépenses d'investissement :

- pour la voirie, la participation des particuliers pour la réalisation des entrées charretières a été arrêtée à 2 MF.
- pour la propreté, 11,56 MF constatent la sortie patrimoniale des véhicules cédés,
- pour l'urbanisme, l'annulation de la recette ouverte pour la ZAC "de Saint Romain au Mont d'Or", soit - 2,08 MF, aux fins de l'inscription au budget annexe des régies directes. S'ajoute à cette proposition une recette de 2,80 MF qui permettra l'annulation, sur les exercices antérieurs, des mandats émis pour l'achat du foncier nécessaire à cette opération et qui doit être aujourd'hui réintégrée au budget annexe.
- pour l'action foncière, le réajustement de la prévision initiale relative aux ventes de tènements fonciers, soit - 6 MF ; compte tenu du mode de comptabilisation en M14 des cessions d'actifs, la recette réelle est enregistrée en fonctionnement.
- la contrepartie des mouvements pour l'intégration des travaux réalisés entre 1969 et 1976 dans le patrimoine communautaire et payés initialement sur un compte d'avances à hauteur de 4,50 MF.

De plus, la régularisation comptable d'avances de trésorerie versées aux mandataires de la Communauté, pour la réalisation d'aménagements tels que la rue Bouchut (5,2 MF), la trémie du parc de stationnement de la gare de la Part-Dieu (18,1 MF), la place Charles Hernu (3 MF), fait l'objet d'écritures en dépenses et en recettes.

Par ailleurs, une convention de mise à disposition du réseau de fibres optiques vient d'être définie avec la ville de Lyon. La participation financière de notre partenaire est fixée à 0,50 MF. Elle vous est proposée dans les crédits de la direction de la logistique et des bâtiments.

Le budget supplémentaire est également l'occasion d'enregistrer des réajustements de crédits. C'est le cas des prévisions pour la dotation aux amortissements des études et des fonds de concours versés jusqu'au 31 décembre 1996, qui doivent être abondés respectivement de 1,21 MF et 8,58 MF, au titre de l'exercice 1997.

Budget supplémentaire 1997 - Budget principal - section d'investissement - recettes (en F) - tableau n° 4 -

Directions	Equivalent-reports Recettes	Besoins nouveaux Recettes	Total
Voirie	29 912 972,86	2 000 000,00	31 912 972,86
dont voirie de proximité		2 000 000,00	2 000 000,00
dont la rue Bouchut à Lyon 3°	5 164 560,82		
dont la trémie de la Part Dieu à Lyon 3°	18 079 926,63		
dont le boulevard urbain "est" à Saint Priest	1 790 000,00		
dont opérations DSU	3 935 649,06		
Propreté		11 567 924,00	11 567 924,00
cession de véhicules		11 567 924,00	11 567 924,00
Incendie			
Action foncière		-6 000 000,00	-6 000 000,00
écritures cessions foncières		-6 000 000,00	-6 000 000,00
Développement urbain	3 052 820,89	940 651,55	3 993 472,44
développement social urbain	-3 365 545,61		
dont régularisation avances Rillieux la Pape	970 583,39		
dont DSU la Duchère	-1 000 000,00		
dont DSU Vaulx en Velin	-2 336 129,00		
dont DSU Meyzieu	-1 000 000,00		
service de l'urbanisme opérationnel	5 292 266,50	940 651,55	940 651,55
dont Oullins - ZAC "de la Saulaie"	1 180 000,00		
dont Saint Priest - ZAC "des Perches"	2 584 074,54		
dont Villeurbanne - Tonkin III	650 950,00		
dont Corbas - ZAC "des Balmes"	877 241,96		
dont ZAC conventionnées		25 000,00	25 000,00
dont PAE		34 001,55	34 001,55
dont mouvements interbudgétaires		-2 080 000,00	-2 080 000,00
(+ ZAC "de Saint Romain au Mont d'Or")			
dont régularisations des avances pour la place Charles Hernu		2 961 650,00	2 961 650,00
mission habitat	905 000,00		905 000,00
espace public	221 100,00		221 100,00
Logistique et bâtiments	5 990 641,58	1 099 574,96	1 099 574,96
dont informatique		500 000,00	500 000,00
dont démolitions dans le domaine privé		599 574,96	599 574,96
dont cimetières - TVA CISE	2 390 641,58		
dont gare interurbaine	3 600 000,00		
Finances et contrôle de gestion	574 400 000,00	17 085 768,20	17 085 768,20
charges à étaler, écritures patrimoniales		14 285 768,20	14 285 768,20
programme d'emprunts	573 000 000,00		
CIBEVAL	1 400 000,00		
ZAC "de Saint Romain au Mont d'Or" - transfert au budget annexe		2 800 000,00	2 800 000,00
autofinancement		7 000 000,00	7 000 000,00
total	613 356 435,33	33 693 918,71	647 050 354,04

B - Propose d'approuver le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 1997 du budget principal arrêté à la somme de 932 958 532,82 F tant en dépenses qu'en recettes, de préciser qu'à l'égard du comptable, cette approbation porte sur le montant de propositions nouvelles à l'échelon du chapitre dans chacune des sections, le budget étant voté en M 14 par nature, de décider de l'attribution des diverses subventions ou fonds de concours à des tiers, tels qu'ils apparaissent dans l'état annexé au budget et de l'autoriser à solliciter auprès des organismes prêteurs les emprunts à réaliser pour assurer la trésorerie et les moyens de paiement de l'exercice 1997 ;

Vu ledit budget supplémentaire ;

Vu ses délibérations en date des 19 décembre 1996, 7 janvier, 17 mars et 12 mai 1997 ;

Vu la délibération d'un précédent conseil en date du 26 juin 1978 ;

Où l'avis de sa commission finances et programmation ;

DELIBERE

1° - Approuve le projet de budget supplémentaire pour l'exercice 1997 du budget principal arrêté à la somme de 932 958 532,82 F tant en dépenses qu'en recettes.

2° - Précise qu'à l'égard du comptable, cette approbation porte sur le montant de propositions nouvelles à l'échelon du chapitre dans chacune des sections, le budget étant voté en M 14 par nature.

3° - Décide de l'attribution des diverses subventions ou fonds de concours à des tiers, tels qu'ils apparaissent dans l'état annexé au budget.

4° - Autorise monsieur le président à solliciter auprès des organismes prêteurs les emprunts à réaliser pour assurer la trésorerie et les moyens de paiement de l'exercice 1997.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,